UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA SERRE ET DU VILPION

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Serre amont et de ses affluents

TRANCHE 1 – Lot 2

Réunion de travaux et de piquetage du 09 Juillet 2020

Lieu :	Sur la route D530, Gratreux – Résigny à 9h00

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques *(Mise à disposition du Syndicat)*	ATENA Paysages

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LE ROUX Patrice	Vice-Président du syndicat	√		
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat	√		
DUPONCHEL Romain	ATENA Paysage			√
BONNAIRE Thomas	Exploitant agricole	√		
GODET Max	Exploitant agricole	√		
Mairie de Resigny	Maire		√	
Mairie de Les Autels	Maire		√	
FALCONNET Madisone	AESN		√	
VANGHELUWEN Eric	DDT02		√	
ALAVOINE Jean François	OFB			√
MARLOT Romain	Fédération de pêche de l'Aisne		√	
DUNTZE Martin	Fédération de pêche de l'Aisne		√	
GOETGHEBEUR Clément	USAGMA	√		

CONTEXTE :

Les travaux de restauration et d'entretien de la Serre amont et de ses affluents ont commencé en juin pour le lot 2 de mise en défens du cours d'eau. L'objectif est de lutter contre le piétinement bovin dans le lit mineur du cours d'eau.

Le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Serre et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages pour le lot 1, à **l'entreprise ATENA Paysage pour le lot 2** et à l'entreprise MASCITTI pour le lot 3

REMARQUES ET OBSERVATIONS :

PASSAGE A GUE :

- Rester vigilant sur l'espace entre le poteau fusible et le reste du passage pour éviter qu'un veau se coince entre les deux poteaux. Il conviendra donc de rajouter un obstacle entre eux pour les passages déjà réalisés et d'éviter cet écart pour les passages à venir
- Le système de porte en travers du cours d'eau doit être mis sur la face extérieure du poteau fusible pour éviter que le bétail ne le détériore.
- Rester attentif à ne pas laisser un écart trop important sous ces mêmes portes qui interdisent l'accès au cours d'eau.
- Conformément au CCTP, le Bidim doit être ancré, y compris en crête de talus par la réalisation d'une tranchée de type « chaussette »
- Pour rappel, 20 à 30 tonnes de matériaux seront déposés par aménagements sur 20 cm d'épaisseur environ.
- Faire attention à ne pas implanter les piquets trop proches du lit mineur.

ABREUVOIRS :

- Conformément au CCTP, le Bidim doit être ancré, y compris en crête de talus par la réalisation d'une tranchée de type « chaussette »
- Pour rappel, 8 à 10 tonnes de matériaux seront déposés par aménagements sur 20 cm d'épaisseur environ.
- Bien fixer le Bidim en pied de berge sur la lisse sans le laisser dépasser

- Essayer de plus terrasser/creuser pour éviter la formation de marche après la barrière. Avec les crues de l'hiver, les granulats risquent d'être emportés

- Bien caler le niveau du bastaing de pied de berge au niveau de l'eau comme sur le schéma ci-après :

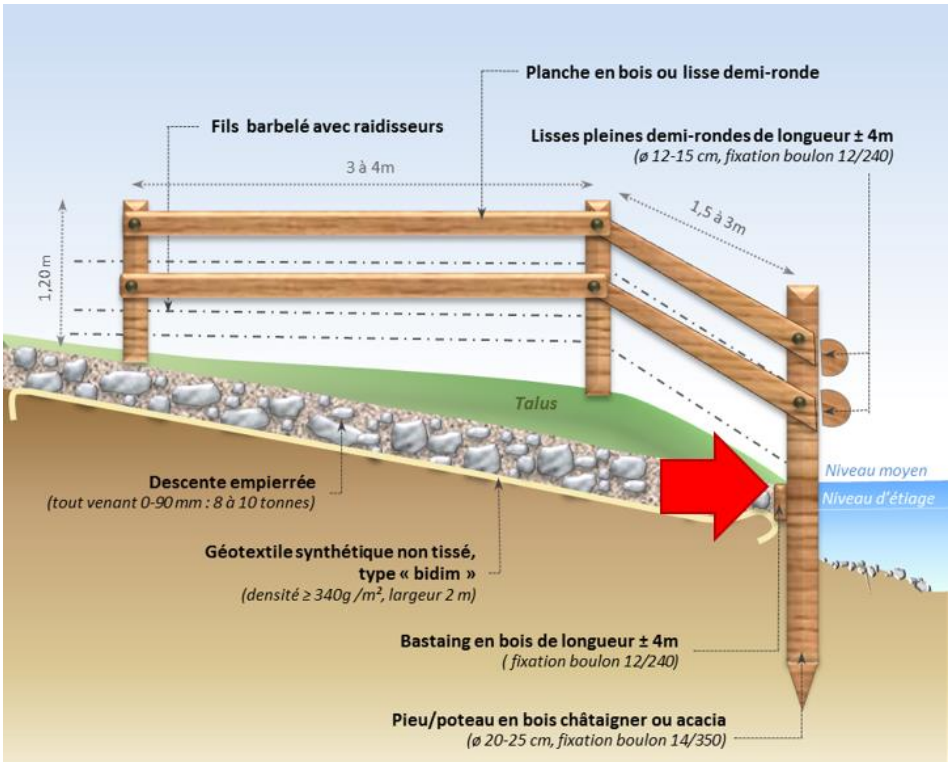

CLOTURES :

- Certains poteaux bougent encore alors que la zone de travaux est sèche en comparaison avec son état en hiver. Attention à ne pas surestimer la portance du terrain. les poteaux risquent donc de tomber pendant l'hiver
- Les goupilles des tendeurs à chaines ne sont pas bien fixées.

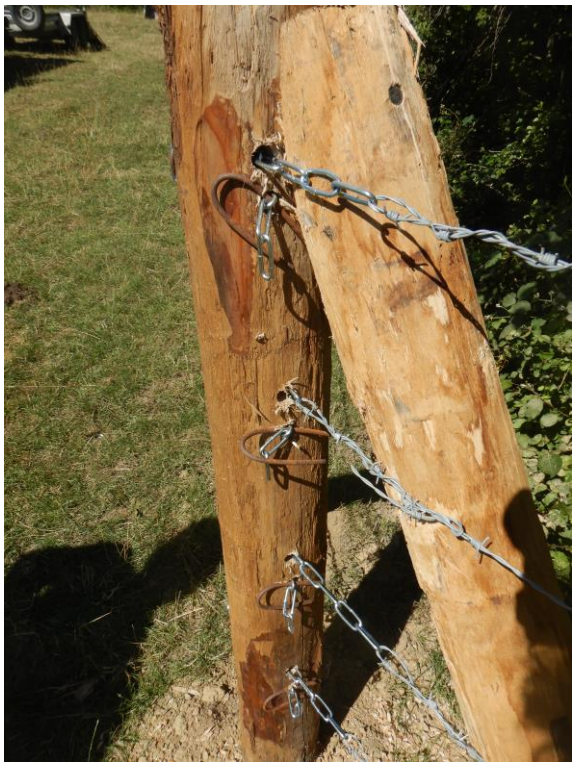

Les deux branches du « U » en acier doivent passer dans le maillon de la chaine et ils doivent être placés de manière verticale pour ne pas tomber ou être déplacés par le bétail. Les goupilles doivent être modifiées.

Forme de la goupille voulue

- Une encoche pour tenir les jambes de force sur les poteaux, adaptée à la jambe de force serait la meilleure fixation. Finir les fixations commencées.

- Il faut laisser une emprise de 1.5m minimum pour le passage du bétail le long de la clôture pour éviter de bloquer les animaux

- Ne pas faire reposer les fils sur les jambes de forces des poteaux tendeurs, pour ne pas rendre impossible la nouvelle mise sous tension.
- Bien percer dans l'alignement les trous pour les tendeurs à chaines pour permettre une mise sous tension aisée.
- Conformément au CCTP, les crampillons doivent être plus grands pour laisser passer les barbelés et permettre la remise sous tension des fils. Les nouvelles zones de travaux devront impérativement être munies de crampillons conformes au CCTP, c'est-à-dire des crampons galvanisés de 50 x Ø5 mm.

- Des morceaux de barbelés ont été retrouvés dans la pâture. Faire extrêmement attention à ne rien laisser sur le chantier qui pourrait blesser le bétail et causer des préjudices importants au propriétaire.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.

- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien du réseau hydrographique du Syndicat, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

  - M. Romain DUPONCHEL – entreprise ATENA PAYSAGE 03.23.24.15.00
  - M. Clément GOETGHEBEUR – Union des syndicats 03.23.20.36.74

FINANCEMENT :

- Ce programme pluriannuel de travaux est possible grâce à la participation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
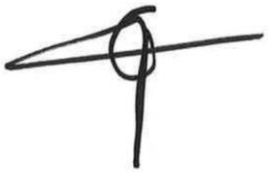
Le service technique,